

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du mardi 7 mai 2024</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 25 avril 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 7 mai 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 11 <b>Délibération n°D_2024_05_07_09</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Pierrette Baton Marechal à Mme Anne-Marie Cecon Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : M. Christophe Piazzoni</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Christophe Comé est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour la sécurisation des véhicules et des piétons en traversée du centre-bourg, Villard et La Gravelière**

Le produit des amendes de police, attribuée par la préfecture au département, est destiné à financer des projets d'investissement portés par les communes de moins de 10 000 habitants pour contribuer à la sécurisation du réseau routier. Sont financés les investissements suivants :

- Aménagements de sécurisation des infrastructures et de leurs équipements, aménagement de carrefours, différenciation du trafic,
- Equipements assurant l'information des usagers et la gestion du trafic.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'actionner ce dispositif pour la sécurisation des véhicules et des piétons du centre-bourg, Villard et La Gravelière.

En effet, il rappelle que la commune est située dans la zone d'influence de Genève qui tend à s'agrandir. Les véhicules la traversant sont en nombre croissant.

La RD 123 la traverse en un «S» orienté Nord-Sud à partir de la RD 1508. Elle permet de rejoindre Saint-Julien-en-Genevois et Genève.

Les routes communales de la Gravelière et de Villard la traversent selon l'axe Est-Ouest via la D 27 et la RD 1508 à partir du rond-point de Bonlieu.

Ces deux axes sont empruntés en semaine par des véhicules légers et des poids lourds en nombre croissant. De nombreuses camionnettes de livraison viennent s'y ajouter pour aller vers Genève ou vers l'Ain.

Aucun aménagement sécuritaire - écluse, plateau traversant, ralentisseur, etc. - n'a été réalisé jusqu'à présent pour réguler la circulation et augmenter la sécurité contrairement aux communes voisines. C'est une des raisons pour lesquelles le flux de véhicules est de plus en plus important.

Le non-respect de la vitesse autorisée en agglomération est également à signaler. Les habitants ont systématiquement évoqué ce problème lors des réunions de village.

La finalité de ce projet est de réduire la vitesse pour augmenter la sécurité des usagers.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 370 880.00 € HT soit 445 056.00 € TTC :

Montant total des travaux (HT)	335 800.00 €
- centre-bourg	281 500.00 €
- Villard	35 300.00 €
- La Gravelière	2 900.00 €
- aléas	16 100.00 €
Frais de publication	1 500.00 €
Maîtrise d'œuvre	33 580.00 €
<b>COUT GLOBAL DE L'OPERATION (HT)</b>	<b>370 880.00 €</b>
TVA (20 %)	74 176.00 €
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>445 056.00 €</b>

Vu le projet de sécurisation des véhicules et des piétons du centre-bourg, Villard et La Gravelière,

Vu le plan de financement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées :

♦ **ADOpte** le projet de sécurisation des véhicules et des piétons du centre-bourg, Villard et La Gravelière pour un montant de 370 880.00 € HT soit 445 056.00 € TTC,

♦ **SOLLICITE** l'aide du département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour 65 000 € soit 18 % du montant du projet et arrête le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Objet	Montant HT	Montant TTC	Objet	Montant HT	Montant TTC
Maitrise d'œuvre	33 580.00 €	40 296.00 €	Conseil départemental – Amendes de police	65 000.00 €	65 000.00 €
Frais de publication	1 500.00 €	1 800.00 €	Conseil départemental – CDAS 2024	120 000.00 €	120 000.00 €
Travaux	335 800.00 €	402 960.00 €	Autofinancement	185 880.00 €	260 056.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>370 880.00 €</b>	<b>445 056.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>370 880.00 €</b>	<b>445 056.00 €</b>

♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire  Compte tenu de sa télétransmission le : <b>13 MAI 2024</b> De sa publication : <b>14 MAI 2024</b>  Et de sa mise en ligne le : <b>14 MAI 2024</b>	Extrait conforme au registre des délibérations.  Fait à Contamine-Sarzin, le 7 mai 2024  Le Maire,  Le secrétaire de séance,   Georges CANICATTI    Christophe COMÉ
--	--

